

## Horizon du patrimoine mondial de l'UICN baromètre de l'efficacité de gestion des biens du patrimoine mondial

### Le pari de la démarche

La Convention pour la protection du patrimoine mondial a profondément évolué en 45 ans. Depuis 2005, elle exige que les territoires inscrits sur cette liste soient dotés d'un **plan de gestion** et d'un **dispositif de suivi adaptés** à la préservation, à la conservation et à la valorisation de leur Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue au niveau international.

Les territoires sont de plus confrontés à de **nouveaux défis planétaires et locaux**, qui concernent chaque année un part accrue de nos patrimoines les plus précieux. Les principales menaces auxquelles est confronté notre patrimoine de l'Humanité sont le **changement climatique, les espèces exotiques envahissantes et les impacts des activités et infrastructures touristiques**.

Deux autres facteurs essentiels pour une gestion efficace concernent la mise en place d'instances et mécanismes de gouvernance adaptés ainsi que la mise à disposition d'outils d'aide à la décision pour la planification et l'aménagement.

L'horizon du patrimoine mondial propose aux territoires reconnus par cette Convention :

- Un **outil de suivi participatif de l'efficacité de la gestion des biens** du patrimoine mondial ;
- Qui facilite la **concertation aux échelons local, national et international** ;
- Qui permet de **faire émerger collectivement des priorités d'actions** et des plans de gestion adaptés aux **dynamiques et tendances observées**.

### Un outil de suivi collectif régulier

L'horizon du patrimoine mondial est un **document public**, lancé à l'**initiative de l'UICN** en 2014 et **révisé tous les 3 ans** (2014-2017-2020).

Il concerne les **242 biens naturels et mixtes inscrits** sur la liste du patrimoine mondial, dont **6 biens français naturels et mixtes** : Pyrénées Mont Perdu (France-Espagne) ; Golfe de Porto en Corse ; Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion ; Diversité récifale des lagons de Nouvelle-Calédonie ; Haut-lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne et Terres et mers australes françaises.

Au niveau français, ces documents de suivi sont **renseignés collectivement par les structures gestionnaires** avec le soutien du ministère de la transition écologique et solidaire et du Comité français de l'UICN.

Le document comprend 5 parties :

- un rappel des **attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle** pour lesquels le bien est inscrit ;
- une évaluation du niveau des **menaces actuelles** qui pèsent sur le bien ainsi que des **menaces futures potentielles** ;
- une évaluation de **l'efficacité des outils de gestion et de protection** (au regard des 2 items précédents) ;

Horizon du patrimoine mondial – un baromètre de l'efficacité de la gestion des biens naturels et mixtes français - MTE

- une évaluation de l'**état actuel de conservation** et des **évolutions pressenties** sur les attributs de la VUE ;
- une **synthèse sur l'efficacité générale de gestion** du bien.

Chaque bien dispose d'un **suivi disponible en ligne, prochaine mise à jour en octobre 2020** : [worldheritageoutlook.iucn.org](http://worldheritageoutlook.iucn.org)

## Qui participe ?

Les perspectives de conservation sont mises à jour tous les 3 ans (2014-2017-2020). Cette mise à jour s'appuie sur un **processus d'expertise participatif**, qui mobilise les **gestionnaires de sites**, ainsi que des experts du réseau de l'UICN, aux échelons nationaux et régionaux, avant une validation finale par le panel du patrimoine mondial.

La consultation des gestionnaires des sites constitue une étape indispensable. Elle vise à fournir des informations sur les valeurs, leur état de conservation, les principales menaces et la gestion.

## Pour quels résultats ?

La mise en place de cet outil de suivi collectif est activement soutenue par le ministère de la Transition écologique et solidaire au travers de son partenariat avec le Comité français de l'UICN.

Elle recouvre plusieurs objectifs :

- améliorer le dialogue et le suivi de la gestion des biens entre gestionnaires locaux
- identifier collectivement des priorités d'actions
- proposer un appui méthodologique et financier aux actions prioritaires
- proposer des solutions d'accompagnement technique adaptées à chaque bien en fonction des priorités de gestion et de gouvernance
- poursuivre les échanges d'expériences et ateliers au niveau national sur des thématiques de gestion avec les réseaux partenaires (Comité français de l'UICN, ABFPM, RGSF)
- encourager le partage des enseignements et des expériences pour soutenir le développement des compétences, des outils de connaissance et d'aide à la décision.

## Des objectifs français pour la décennie 2020-2030

### Pour tous les biens naturels et mixtes français :

- Assurer de bonnes perspectives de conservation selon l'horizon du PM
- Produire un livret de synthèse de la VUE à destination des acteurs de l'aménagement et de la planification
- Installer (si nécessaire) des instances de gouvernance pérennes et efficaces
- Définir des objectifs de conservation prioritaires pour le maintien de la VUE à long terme (boussole pour l'évaluation de la gestion) et applicables au bien et/ou à sa zone tampon
- Intégrer ces objectifs prioritaires au sein des documents de planification
- Contribuer à la prise en compte du changement climatique et des atteintes des Objectifs de développement durable